

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 décembre 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4043-2018 TÉQ – Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 /
ROÉÉ – Prolongation du délai pour les réponses aux DDR et preuve des
intervenants
N.D. : 1001-015**

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance à 14 h 27 cet après-midi de la lettre de notre consœur Me Thibault-Bédard (C-GRAME-0021) et quelques minutes plus tard à 14 h 51 de votre lettre procédurale (A-0062).

Le ROÉÉ appui la demande de modification du calendrier du GRAME et du RNCREQ.

Les intervenants dans l'important dossier R-4043-2018 sont en droit de disposer de l'ensemble des réponses aux DDR et de disposer d'un temps adéquat pour faire le travail d'analyse nécessaire à la préparation de leur preuve.

Or, selon le calendrier établi par la Régie à sa décision D-2018-157, il devait s'écouler un mois entre le dépôt des réponses aux DDR et le dépôt de la preuve écrite des intervenants. Avec la prolongation du délai maintenant accordée par la Régie, cette période est réduite à trois semaines entre le 17 décembre 2018 et le 10 janvier 2019. Durant cette période de relâche hivernale, ces trois semaines renferment seulement 12 jours ouvrables, comprenant les 27 et 28 décembre.

Dans ces circonstances, le ROÉÉ fait valoir respectueusement que le respect de l'équité procédurale, de la vie de famille et de la santé de tous commandent la prolongation au 17 janvier 2019 du délai pour la production de la preuve des intervenants.

À ces égards, nous notons que la préparation de la preuve du ROÉÉ nécessite des consultations avec nos groupes membres suivis d'échanges entre les analystes du ROÉÉ et le procureur soussignés. Ces passages obligatoires risquent d'être aléatoires dans la période en question.

Enfin, il est essentiel de souligner que la proposition de prolongation au 27 janvier 2018 ne viendrait aucunement mettre en péril le respect des dates d'audience prévues par la Régie dans le présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg

cc: (courriel seulement)

Me Stefan Chripounoff, Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Me Prunelle Thibault-Bédard
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ